



**Attribution d'une avance
en compte courant d'associé
à la Société publique locale
*Dijon Bourgogne Events***

***Rapport des représentants de la Ville de Dijon
au conseil d'administration de la société***

Préambule

Depuis 2023, aux côtés de Dijon métropole et, désormais, du Département de la Côte-d'Or, la Ville de Dijon est la principale actionnaire de la société publique locale « *Dijon Bourgogne Events, Parc des congrès et des expositions de Dijon* », ci-après désignée par les termes « Dijon Bourgogne Events », « la Société publique locale » ou « la Société », à laquelle a été, en particulier, confiée, par contrat de concession de service public, l'exploitation du Parc des expositions et du Palais des congrès de Dijon.

Dans le cadre des articles L. 1522-4, L. 1522-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville avait décidé, par délibération du conseil municipal du 20 mars 2023, d'attribuer à la Société une avance en compte courant d'associé, d'un montant de deux millions d'euros et une durée de deux ans, éventuellement renouvelable pour deux années supplémentaires sur demande de la Société

En application de la délibération susvisée et de la convention d'avance en compte courant conclue le 27 avril 2023 entre les deux parties, l'avance en compte courant a été intégralement versée par la Ville à *Dijon Bourgogne Events*. A l'issue de la période de deux ans, la Société n'a pas sollicité cette possibilité de renouvellement. En application de la convention susvisée, l'avance en compte courant de deux millions d'euros a été intégralement remboursée à la Ville de Dijon par *Dijon Bourgogne Events* à la fin du mois de mai 2025.

Par courrier de son directeur général, la société a sollicité auprès de la Ville de Dijon l'attribution, dans la continuité du remboursement intégral de la précédente avance susvisée de 2 000 000 €, l'attribution d'une nouvelle avance en compte courant, d'un montant réduit à hauteur 1 000 000 € (un million d'euros).

Conformément à l'article L. 1522-5 du Code général des collectivités territoriales, « *[les] assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur l'octroi, (...) d'un apport en compte courant d'associés* » au vu d'un « *rapport d'un représentant de la collectivité territoriale ou du groupement au conseil d'administration de la société* ».

Le présent document, annexé à la délibération inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025, et établi par les représentants de la Ville de Dijon au sein du conseil d'administration de *Dijon Bourgogne Events*, répond ainsi à cette obligation.

Il présente les principales informations les plus récentes afférentes à l'activité et à la situation financière de la société (au 31/12/2024), et donne ainsi les principaux éléments de contexte nécessaires au conseil municipal pour se prononcer sur la nouvelle demande d'avance en compte courant d'associé (à hauteur de 1 M€).

1- Activités et chiffre d'affaires au 31 décembre 2024

1.1. Présentation synthétique des principales activités menées au cours de l'année 2024

1.1.1. Evènements accueillis en 2024

Dijon Bourgogne a accueilli 129 évènements en 2024, représentant, en cumul, un nombre de visiteurs total de 113 487 et un chiffre d'affaire de 3,071 millions d'euros (M€). Ces évènements se sont répartis comme suit :

- **20 événements d'entreprise (5 355 participants cumulés)** → ces réunions sont organisées par ou pour une entreprise dans un but interne ou externe et sont de trois types : événements internes, événements commerciaux et marketing (lancements de produits, défilés de mode, remises de prix, conférences de presse, etc.).
- **20 congrès (13 760 congressistes en cumul)**, c'est-à-dire toutes manifestations organisées par des associations professionnelles, sociétés savantes, pouvoirs publics, organisations internationales intergouvernementales, sans but commercial et permettant à des participants d'horizons variés de se rencontrer et d'échanger des informations. Parfois, une zone d'exposition louée au site par le client permet également aux participants de rencontrer d'éventuels fournisseurs.
- **13 salons grand public et professionnels (pour un total de 63 680 visiteurs)** : dédiés à une catégorie de produits ou à un secteur d'activité spécifique, ils s'adressent au grand public ou aux professionnels et offrent, dans une unité de lieu et de temps, toutes les composantes de l'offre d'un marché donné pour un total de **63 680 visiteurs**.
- **49 autres événements (20 069 participants)** : Réunions politiques ouvertes au public, assemblées de copropriétaires, réunions ou manifestations organisées par une structure ou un groupe de personnes pour ses propres besoins : réceptions, vœux, bals... pour un total de **20 069 participants**.
- **14 formations- examens-concours (2 913 participants)**.
- **13 spectacles (7 710 personnes)**.

1.1.2. Evènements organisés en 2024

En 2024, la Société publique locale a organisé deux salons, ainsi que la Foire internationale et gastronomique, évènement annuel majeur et incontournable de la vie dijonnaise.

L'ensemble de ces évènements a généré un chiffre d'affaires de 3,7 M€, et un nombre cumulé de visiteurs de 185 219, dont 169333 pour la seule Foire susvisée.

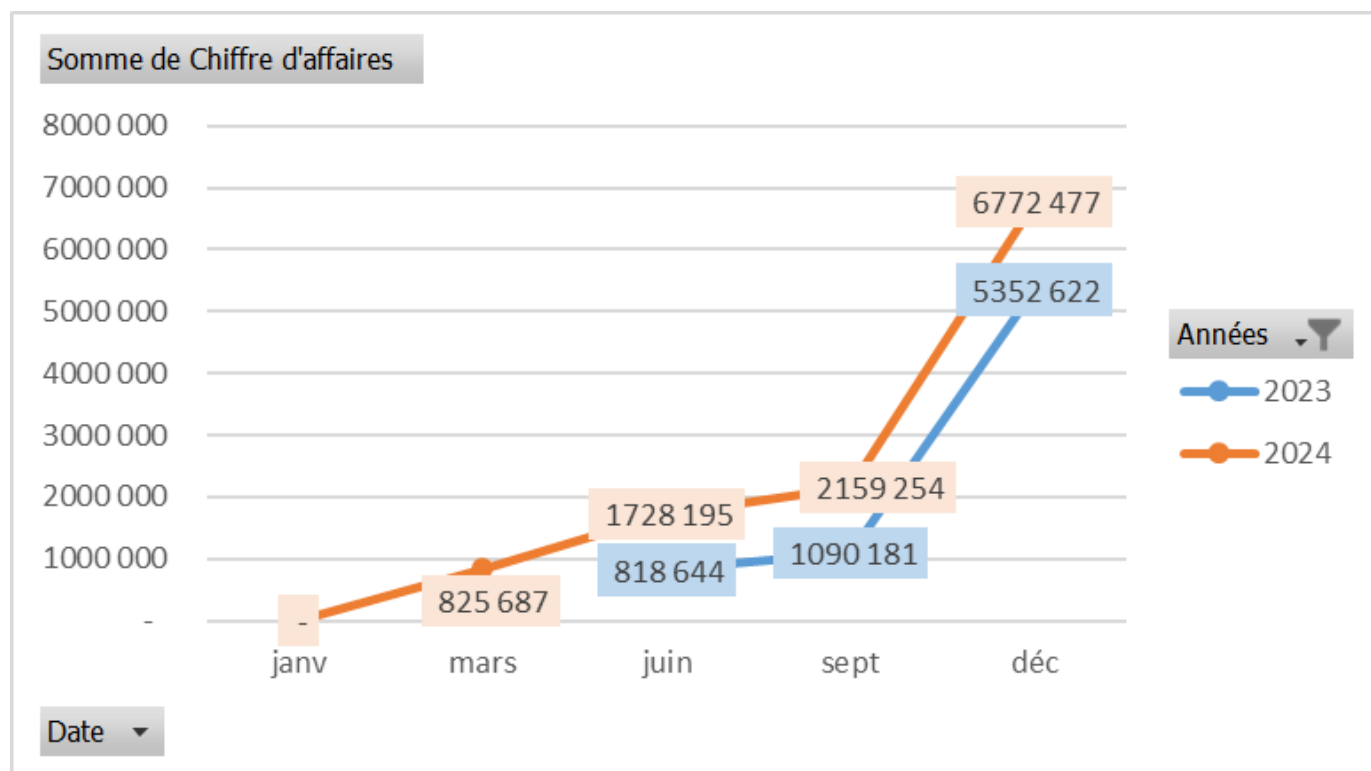
Cette dernière a ainsi connu un réel succès de fréquentation (+ 10% par rapport à 2023), avec un chiffre d'affaires également en hausse de 10%.

Par ailleurs, le Salon des seniors co-organisé avec le Département de la Côte-d'Or a, quant à lui, accueilli une centaine d'exposants et associations.

Enfin, *Dijon Bourgogne Events* a également repris l'organisation du Salon de l'habitat, lequel a également accueilli une centaine d'exposants.

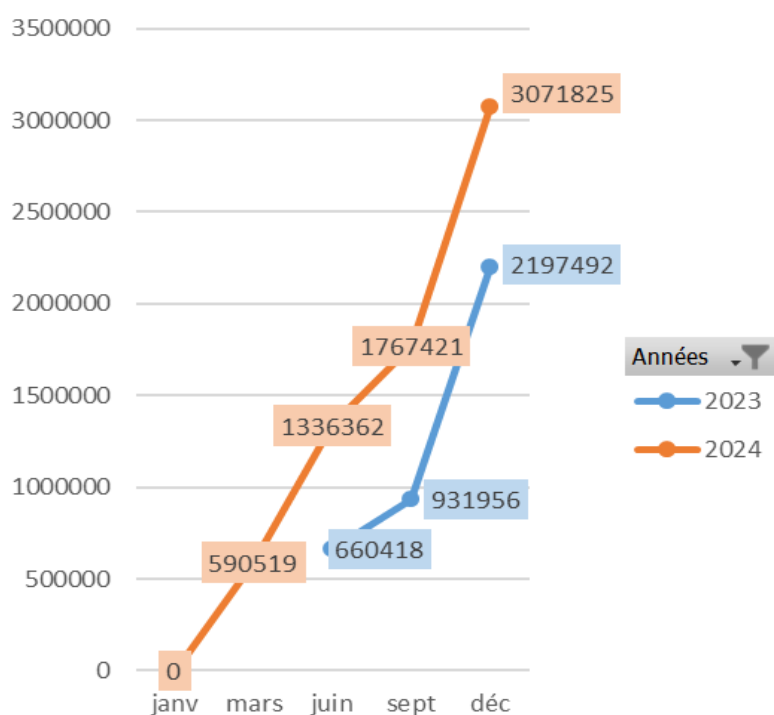
1.2. Evolution du chiffre d'affaires entre 2023 et 2024

Depuis la création de la Société au printemps 2023, son chiffre d'affaires global de la société a évolué de la manière suivante :

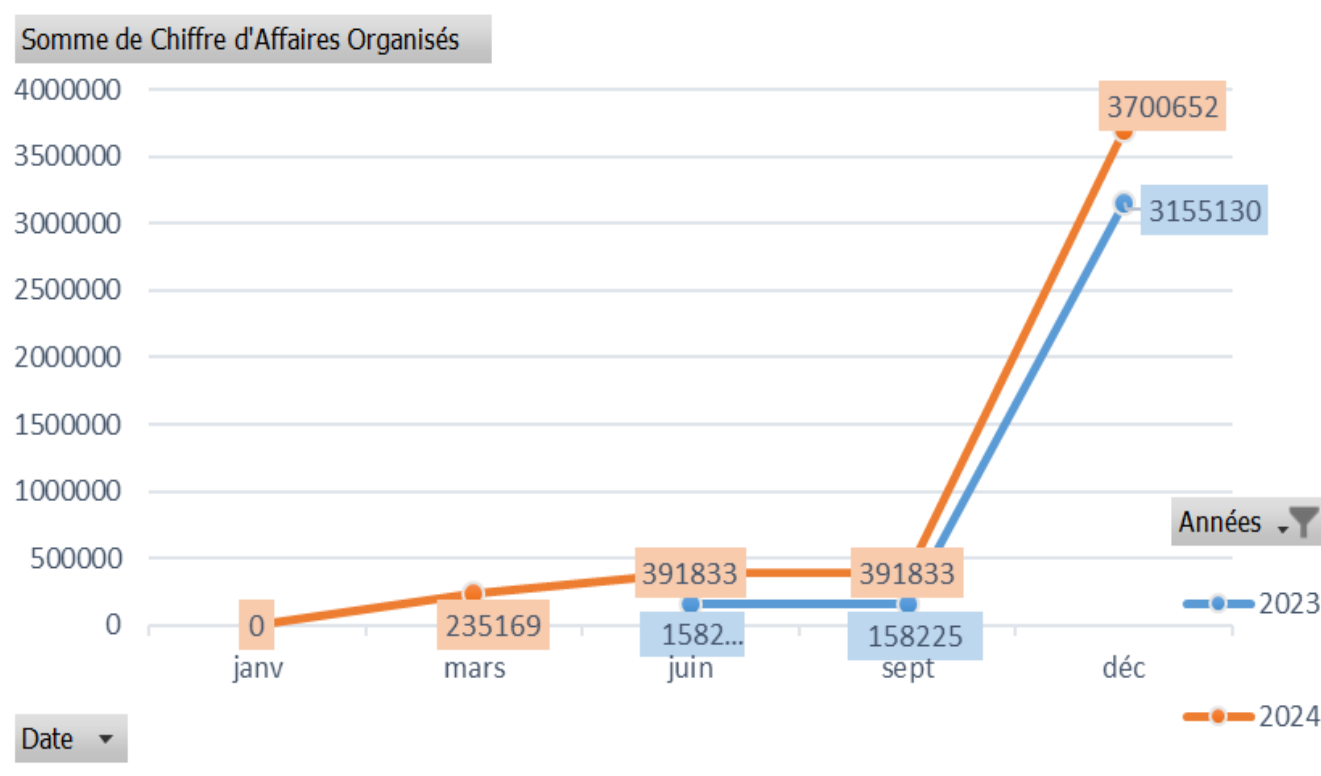


La répartition du chiffre d'affaires entre les manifestations accueillies et organisées se présente comme suit.

Chiffre d'affaires des évènements accueillis sur les deux premières années



Chiffre d'affaires des foires et salons organisés



Depuis 2023, les graphiques susvisés montrent **une progression constante du chiffre d'affaires**, en global, mais également pour les deux types d'activités (événements organisés et accueillis).

Le chiffre d'affaires total de l'année 2024 s'élève ainsi à 6 772 477 €, contre 5 352 622 € pour l'année 2023 (sur 8.5 mois d'activité) soit une augmentation de 26,5%.

Le chiffre d'affaires concernant les événements accueillis s'élève à 3 071 825 € pour l'année 2024, contre 2 197 492 € pour l'année 2023, soit une augmentation de 39,78%.

Le chiffre d'affaires concernant les événements organisés s'élève à 3 700 652 € pour l'année 2024, contre 3 155 130 € pour l'année 2023, soit une progression de 17,29%.

Certes, cette progression peut et doit, bien évidemment, être nuancée par le fait que l'exercice 2023 ne portait pas sur une année complète, dans la mesure où le contrat de concession de service public du Parc des expositions et congrès conclu par la Ville avec *Dijon Bourgogne Events* avait pris effet le 16 avril 2023 (soit 8 mois et demi d'activité sur l'année civile 2023).

Mais, il est essentiel de préciser que, dans les faits, **ces huit mois et demi (de mi-avril à décembre) sont ceux durant lesquels se concentre la très grande majorité des événements accueillis ou organisés.**

De plus, sur la période de septembre à décembre (la plus dense et importante de l'année du fait de la tenue de la Foire internationale et gastronomique), le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,309 M€ en 2024, après 2,997 M€ en 2023, soit une **progression, à périmètre constant, de plus de 10% sur cette période de l'année.**

1.3. Projets et initiatives lancés, en cours ou terminés.

Tous les évènements débutés sur 2024 ont été réalisés sur l'année 2024.

Pour l'année 2025, de nouveaux salons seront organisés :

- le salon APPRENTISSIMO qui aura lieu les 16 et 17 avril ;
- le salon POINT DE VUE RH qui aura lieu le 09 septembre.

Pour les évènements accueillis, un copilotage du Bureau des congrès, récemment créé à l'initiative de Dijon métropole et de son office de tourisme, a été mis en place, dans l'objectif de redévelopper un commerce sortant permettant l'obtention de congrès à dimension nationale et internationale.

1.4. Retombées des activités sur les bénéficiaires et les parties prenantes.

L'activité du Parc des Expositions et des Congrès de DIJON présente des retombées économiques directes, et importantes, non seulement pour la Ville de Dijon, mais également pour la métropole dans son ensemble.

Les évènements organisés attirent des visiteurs et congressistes d'autres régions et d'autres pays générant des revenus pour les hôtels, restaurants et commerces locaux.

La gestion et l'organisation créent de nombreux emplois directs et indirects. L'effectif du Parc des expositions et du palais des congrès s'élève à 31 personnes au 31/12/2024.

Pour la bonne organisation, DIJON BOURGOGNE EVENTS fait appel à de nombreux prestataires de service pour garantir la sécurité de site, le nettoyage mais également maintenir le site en bon état de fonctionnement. **Ces entreprises sont, pour la plupart, locales.** Ainsi, les événements stimulent l'activité des entreprises locales.

Par ailleurs, l'afflux de visiteurs, soit 298 706 personnes accueillies tout au long de l'exercice 2024, génère des retombées économiques pour le territoire, estimées à près de 48 M€ en 2024, après 30 M€ (sur 8,5 mois) en 2023.

Ces retombées économiques estimatives, évaluées depuis la création de *Dijon Bourgogne Events* par l'organisme UNIMEV (Union française des métiers de l'évènement) dans une étude d'octobre 2024, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Evènements – Congressistes et visiteurs	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Nbr d'évènements accueillis	87	129
Nbr d'évènements organisés	2	3
Congressistes accueillis	65 164	113 487
Visiteurs évènements organisés	163 788	185 219
Congressistes et visiteurs	228 952	298 706
Retombée économique indirecte (UNIMEV oct.2024)	30 millions	48 millions

2. Situation financière au 31 décembre 2024

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis par *Dijon Bourgogne Events*, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2024 par un résultat bénéficiaire de 185 912 €, en progression par rapport à 2023 (157 417 €).

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, les chiffres les plus significatifs sont présentés ci-après.

2.1. Compte de résultat – analyse du résultat et ratios

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 9		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 799 608		6 799 608	5 355 514		1 444 095	26.96
Chiffre d'affaires NET	6 799 608		6 799 608	5 355 514		1 444 095	26.96
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			139 152	17 635		121 517	689.05
Autres produits			1 045	212		834	393.23
Total des Produits d'exploitation (I)			6 939 806	5 373 361		1 566 445	29.15
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			77 516	84 440		6 924	8.20
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			216	5 321		5 105	95.94
Autres achats et charges externes *			3 688 913	3 367 272		321 641	9.55
Impôts, taxes et versements assimilés			107 279	61 346		45 932	74.87
Salaires et traitements			1 762 825	1 221 410		541 415	44.33
Charges sociales			663 395	396 328		267 066	67.39
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 762	27 523		67 239	244.30
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				8 333		8 333	100.00
Dotations aux provisions			357 500	11 797		345 703	NS
Autres charges			264	617		353	57.17
Total des Charges d'exploitation (II)			6 752 237	5 173 746		1 578 491	30.51
I - Résultat d'exploitation (I-II)			187 569	199 615		12 046	6.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 9	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	58 835	10 274	48 561	472.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	58 835	10 274	48 561	472.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		0	0	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		0	0	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	58 835	10 273	48 562	472.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	246 404	209 889	36 516	17.40
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	295		295	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	295		295	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 211		2 211	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 211		2 211	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 916		1 916	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	58 576	52 472	6 104	11.63
Total des produits (I+III+V+VII)	6 998 937	5 383 635	1 615 301	30.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 813 025	5 226 219	1 586 806	30.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	185 912	157 417	28 495	18.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Pour mémoire, l'exercice N-1 (2023) ayant débuté mi-avril 2023, sa durée n'a été que de 8,5 mois (contre une année pleine en 2024). Dans le détail :

- Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de 187 569 €, soit une variation de -6.03 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat financier s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de 58 835 €, soit une variation de 472.69 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat courant (résultat d'exploitation + résultat financier) s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de 246 404 €, soit une variation de 17.40 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de -1916 €. Aucune opération exceptionnelle n'a été comptabilisée en N-1.
- L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos par un résultat net de 185 912 €, soit une variation de 18,10 % par rapport à l'exercice précédent.

2.2. Soldes intermédiaires de gestion

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	CA	31/12/2023 9	CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	6 799 608	100.00	5 355 514	100.00	1 444 095	26.96
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	6 799 608	100.00	5 355 514	100.00	1 444 095	26.96
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	6 799 608	100.00	5 355 514	100.00	1 444 095	26.96
- Matières premières, approvisionnements consommés	77 300	1.14	79 119	1.48	1 819	2.30
- Sous traitance directe	692 832	10.19	689 371	12.87	3 461	0.50
Marge brute de production	6 029 476	88.67	4 587 024	85.65	1 442 453	31.45
Marge brute globale	6 029 476	88.67	4 587 024	85.65	1 442 453	31.45
- Autres achats + charges externes	2 996 081	44.06	2 677 901	50.00	318 180	11.88
Valeur ajoutée	3 033 396	44.61	1 909 123	35.65	1 124 273	58.89
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	107 279	1.58	61 346	1.15	45 932	74.87
- Salaires du personnel	1 762 825	25.93	1 221 410	22.81	541 415	44.33
- Charges sociales du personnel	663 395	9.76	396 328	7.40	267 066	67.39
Excédent brut d'exploitation	499 898	7.35	230 038	4.30	269 859	117.31
+ Autres produits de gestion courante	1 045	0.02	212		834	393.23
- Autres charges de gestion courante	264		617	0.01	353	57.17
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	139 152	2.05	17 635	0.33	121 517	689.05
- Dotations aux amortissements	94 762	1.39	27 523	0.51	67 239	244.30
- Dotations aux provisions	357 500	5.26	20 130	0.38	337 370	NS
Résultat d'exploitation	187 569	2.76	199 615	3.73	12 046	6.03
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	58 835	0.87	10 274	0.19	48 561	472.67
- Charges financières			0		0	100.00
Résultat courant	246 404	3.62	209 889	3.92	36 516	17.40
+ Produits exceptionnels	295				295	
- Charges exceptionnelles	2 211	0.03			2 211	
Résultat exceptionnel	1 916	0.03			1 916	
- Impôt sur les bénéfices	58 576	0.86	52 472	0.98	6 104	11.63
- Participation des salariés						
Résultat NET	185 912	2.73	157 417	2.94	28 495	18.10

a) Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est un indicateur clé, il représente la rentabilité de l'entreprise avant la prise en compte des charges financières, des impôts et des amortissements. Il est lié à l'activité principale de l'entreprise.

L'excédent brut de l'exercice 2024 s'élève à 499 898 € contre 230 038 €, soit une variation de + 117,31%.

b) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 187 569 € contre 199 615 € soit une variation de - 6,03%.

Il est à noter qu'une provision pour risque et charge de 357 500 € a été constituée sur l'exercice 2024.

c) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est l'indicateur clé qui mesure la faculté d'une entreprise à générer des ressources financières internes.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice 2024 s'élève à 626 377 € contre 205 070 pour N-1, soit une progression de + 205,4%.

d) Marge globale

La marge globale de 2024 s'élève à 6 029 476 €, contre 4 587 024 €, soit une augmentation de 31,4%.

Cette marge globale représente le pourcentage du chiffre d'affaires qui reste après avoir déduit tous les coûts et charges, à l'exception des impôts, charges de personnel, résultat exceptionnel et financier. Elle permet d'évaluer la rentabilité globale de l'entreprise sur l'ensemble de ses opérations.

e) Charges de fonctionnement (autres achats + charges externes)

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 996 081 € en 2024, contre 2 677 901 € en 2023, soit une augmentation de 11,9%, qui n'appelle pas de remarque particulière sur son niveau au vu de la différence de durée entre les deux exercices.

L'augmentation des frais de fonctionnement entre les deux années est normale. Nous avons une activité de 12 mois pour l'année 2024 contre 8.5 pour 2023.

f) Frais de personnel

Le montant des frais de personnel, (salaires du personnel + charges sociales du personnel) s'élève en 2024 à 2 426 220 €, contre 1 617 738 € en 2023 soit une augmentation de 49.97%.

Cette augmentation principalement s'explique par le nombre de mois d'activité, 12 mois sur 2024 contre 8,5 sur 2023.

g) Redevance fixe et redevance variable

Le montant de la redevance versée à la Ville est de 211 560 € en 2024

2.3. Bilan au 31/12/2024

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 9	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	3 500	1 176	2 324	3 024	700	23.15
	Concessions, brevets et droits similaires	95 111	44 396	50 715	75 637	24 922	32.95
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	67 545	16 049	51 496	60 045	8 548	14.24
	Autres immobilisations corporelles	29 272 431	60 664	29 211 767	29 958 735	746 968	2.49
	Immobilisations en cours				1 314	1 314	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	5 000		5 000		5 000	
	Autres immobilisations financières	36 111		36 111	36 111		
Total II		29 479 699	122 285	29 357 414	30 134 866	777 452	2.58
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 537		5 537	5 321	216	4.06
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 006 483	8 333	998 149	937 051	61 098	6.52
	Autres créances	782 036		782 036	790 384	8 348	1.06
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	1 450 000		1 450 000	500 000	950 000	190.00
	Disponibilités	2 325 381		2 325 381	2 137 342	188 039	8.80
	Charges constatées d'avance (3)	39 384		39 384	19 403	19 981	102.98
	Total III	5 608 820	8 333	5 600 487	4 389 501	1 210 986	27.59
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		35 088 519	130 618	34 957 901	34 524 367	433 534	1.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 41 111
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 9	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 400 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	400 000	400 000		
	Réserves				
	Réserve légale	7 871		7 871	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	149 546		149 546	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	185 912	157 417	28 495	18.10
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	743 329	557 417	185 912	33.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	28 974 612	29 732 943	758 331	2.55
	Total II	28 974 612	29 732 943	758 331	2.55
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	357 500	11 797	357 500 11 797	100.00
	Total III	357 500	11 797	345 703	NS
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 000 000	2 000 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 644 430	1 423 388	221 042	15.53
	Dettes fiscales et sociales	707 210	589 854	117 356	19.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 773	935	5 838	624.29
	Autres dettes	113 189	33 161	80 028	241.33
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	410 857	174 872	235 986	134.95
	Total IV	4 882 460	4 222 210	660 250	15.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	34 957 901	34 524 367	433 534	1.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 882 460 2 222 210

a) Dettes au 31/12/2024

Les dettes financières à moyen et long terme sont les suivantes :

Le montant des dettes financière s'élèvent à 2 000 000 € correspondant à une avance en compte courant de la Ville de Dijon contractée le 11 avril 2023 lors de la création de la SPL

La Société a également contracté des dettes court terme, à savoir : des dettes fournisseurs pour un montant de 1 651 203 €, et des autres dettes d'un montant de 1 231 257 €.

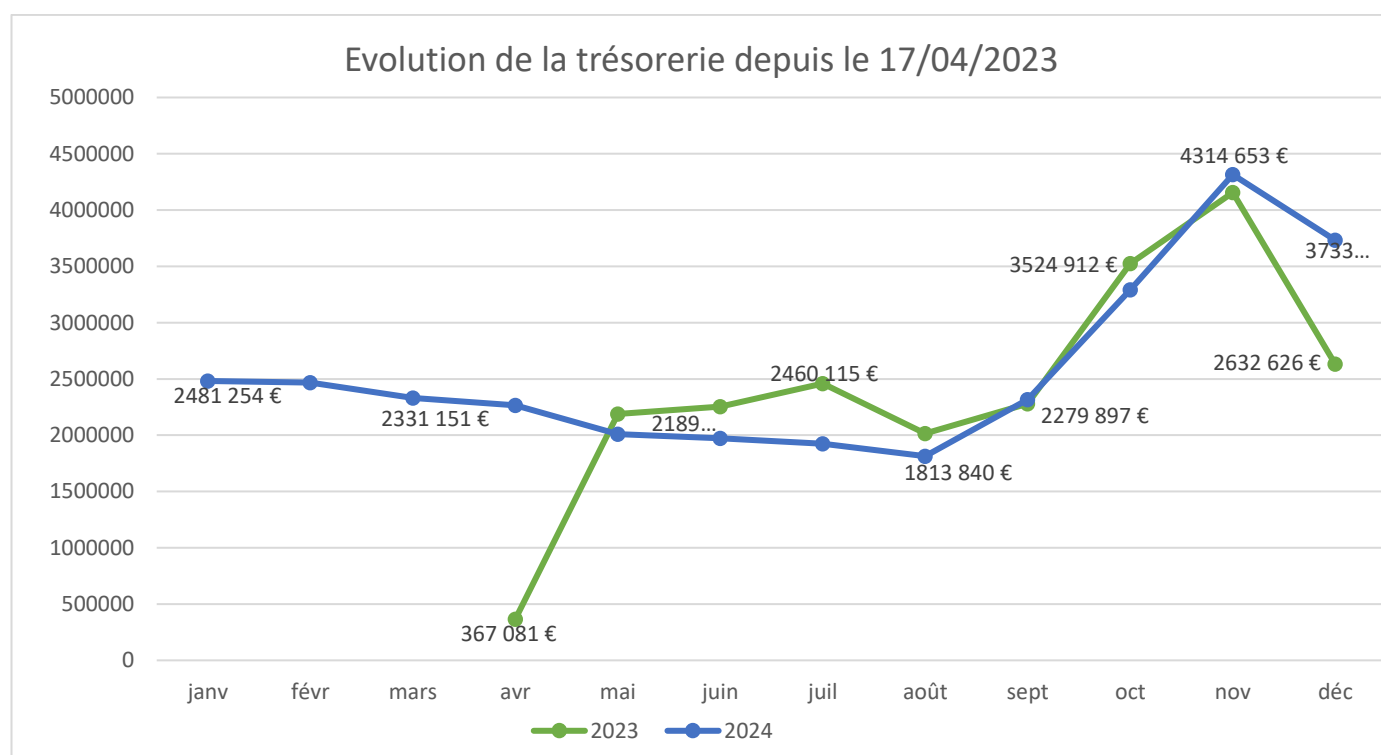
Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 743 329 €

Le fonds de roulement s'élève à 2 718 028 € (indicateur financier mesurant la capacité de la société à couvrir ses obligations à court terme avec ses actifs à court terme).

L'excédent de fonds de roulement s'élève à un montant de 1 057 353 € pour l'exercice 2024.

Son évolution est de + 587 301 € par rapport à 2023, traduisant la consolidation de la santé financière de la société. Il montre la liquidité de cette dernière et sa capacité à faire face à ses obligations à court terme tout en offrant des possibilités d'investissements.

b) Situation de trésorerie



La trésorerie de la Société s'élevait, en fin d'année 2024, à 3 733 194 € (incluant l'avance en compte courant d'associé de la Ville, à hauteur de 2 M€ (tant au 31/12/2023 qu'au 31/12/2024)).

La situation de trésorerie s'est donc considérablement consolidée au cours de l'année 2024 (+ 1,1 M€ entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024), **à niveau constant d'avance en compte courant d'associé de la Ville de Dijon.**

3. Demande par *Dijon Bourgogne Events* d'octroi, par la Ville de Dijon, d'une avance en compte courant d'associé

L'avance en compte courant d'associé de 2 000 000 € accordée par la Ville en 2023 a intégralement été remboursée par *Dijon Bourgogne Events* en date du 28/05/2025. Elle est donc désormais échue.

Dans la continuité de ce remboursement (et de cette arrivée à échéance de la précédente convention d'avance de 2023), la Société publique locale, par l'intermédiaire de son directeur général¹, sollicite auprès de la Ville une nouvelle avance en compte courant, pour un montant réduit à 1 000 000 € (contre 2 000 000 € précédemment) afin de couvrir le financement de son besoin en fonds de roulement pour l'exercice en cours 2025/2026.

Cette nouvelle avance, remboursable, le cas échéant, par anticipation aurait pour objectif, à la fois :

- de prolonger, mais de manière nettement plus limitée que dans le cadre de la précédente convention d'avance de trésorerie 2023-2025, la contribution de la Ville actionnaire au renforcement la trésorerie de la Société, et ce dans l'objectif de permettre à cette dernière de poursuivre l'amélioration de son besoin en fonds de roulement, et de parachever la consolidation de son activité et de son équilibre économique et financier, déjà très largement amorcée deux ans après sa création ;
- d'autre part, de permettre à la Société, durant cette phase de consolidation, de limiter son besoin de recourir à des outils de financement bancaire court terme (ouverture de crédits en compte courant, autorisations de découvert, etc.) ou long terme, générateurs de frais financiers ;

De plus, durant les mois à venir, un renouvellement de matériels (cloisons, mobilier pour les manifestations), ainsi que l'achat et l'amortissement de tribunes par anticipation au vue de la stratégie commerciale qui sera mise en place post-travaux, seront nécessaires.

Au vu des divers éléments présentés *supra* dans le rapport, qui traduisent d'ores et déjà, entre 2023 et 2024, une montée en puissance de *Dijon Bourgogne Events*, tant en matière niveau d'activité et de chiffre d'affaires, que de situation financière et de trésorerie, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'avance en compte courant d'associé.

Il est précisé que, par rapport à la précédente avance (2 M€) :

- le montant de la nouvelle avance est divisé par deux par rapport à la précédente (soit 1 M€) ;
- une clause de remboursement anticipé total ou partiel a également été intégrée, qui permettra à *Dijon Bourgogne Events*, si sa montée en puissance se confirme en 2025-2026, de reverser en tout ou partie ce montant à la Ville sans attendre l'achèvement du délai maximal de deux ans (éventuellement renouvelable une fois) pour lequel elle est accordée.

¹ Le conseil d'administration de la Société publique locale devrait se prononcer sur ce dossier lors de sa séance du 9 juillet 2025.

ANNEXE - Perspectives et projets futurs (pour mémoire)

1. Objectifs de *Dijon Bourgogne Events* pour l'année suivante (2025)

Les objectifs structurants sont de revenir aux deux fondamentaux, à savoir :

- Louer des surfaces d'exposition ;
- Faire venir des visiteurs.

Pour les événements accueillis, il s'agira notamment de :

- Poursuivre le travail avec le bureau des congrès ;
- Développer un commerce sortant ;
- Développer/accroître le chiffre d'affaires en recevant des manifestations plus importantes ;
- Adapter le palais et le parc des expositions aux attentes actuelles ;
- Faire monter en compétence le personnel.

Pour les Foires et salons organisés, les objectifs principaux affichés par la Société sont :

- Développer de nouveaux rendez-vous ;
- Améliorer notre réceptif aux attentes actuelles ;
- Faire monter en compétence le personnel ;
- Améliorer la commercialisation.

2. Projets à venir et plan de développement.

Le plan d'action à venir est le suivant :

- Développer le chiffre d'affaires et le résultat ;
- Mettre en place des outils de pilotage et de benchmark ;
- Intégrer une culture de performance économique ;
- Améliorer la performance des achats.